



SIVOM DU LOUHANNAIS

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 21 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt et un du mois de février à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BONIN Sylviane, BOUANCHEAU Dominique, BUISSON Murielle, COMTE Marie-Antoinette, COUCHOUX Eric, DANJEAN Bernard, DUFOUR Annick, GALLAND Catherine, GAUTHIER Josiane, GAUTHIER Marie-Noëlle, GRAVALLON Aurélie, GUILLEMOT Marie-Claude, LACROIX MFOUARA Béatrice, MARTIN Francine, MOREIRA Anne, MOUREAU Jacqueline, PELLETIER Josette, POUX Patricia, MM ANGEONIN Bernard, BARBISAN Patrick, BEY Pascal, BLANC Éric, BLANCHARD Jacky, BOUCHET Frédéric, BUGUET Michel, CADOT Patrick, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CHOPARD Damien, CLERC Christian, COULON Guy, COULON Jean-François, CRETIN Alain, DONGUY Roger, EYRARD Gabriel, FERRIER Jacques, GAUTHIER David, GELOT Jacques, GROS Stéphane, HUMBERT Jean-Claude, JOUVENCEAU Gérard, LABOURIAUX Daniel, LAGUT Denis, LEROY Didier, LONJARET Yves, MALIN Jacky, MARTIN Olivier, MEUNIER Stéphane, MOREAU Jean Marie, MOREY Pascal, NICOLAS Alain, PERNIN Philippe, PETIOT Dominique, RAVAT Georges, SERRAND Franck, THEVENET André, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BIEVRE Sandrine (COMTE Marie-Antoinette), FAUVEY Audrey (GAUTHIER Marie-Noëlle), LECUELLE Danièle (DUFOUR Annick), LIEVAUX Michelle (NICOLAS Alain), NICOLAS Bernadette (BUGUET Michel), MM BARBIER Claude (DONGUY Roger), BRAUD Benjamin (COULON Guy), DUMONT Yannick (RAVAT Georges), FICHET David (CLERC Christian), PIRAT Jean Paul (GALLAND Catherine), PONCET Jean-Claude (PELLETIER Josette), REGNAUX Noël (BARBISAN Patrick), SAMSON Jean-Jacques (MOREY Pascal).

Excusés non représentés : Mmes BIZOUARD Aurélie, COUILLEROT Chantal, ESTIGNARD Isabelle, VIALET Lillette, WILLAUER Françoise, MM CHATOT Rémy, FAVRE Michel, FERRAND Olivier, ROY Rémy.

Absents : Mmes COTTET Michelle, KOCKELBERGH Suzanne, MICHAUD Elodie, MM CORDIER Dominique, FARIA Sébastien, FELIX Lionel, FRANCOIS Jean-Alain, GOYOT Robert, GUIGUE François, LYONNAIS Christophe, MERLIN Denis, PASSERON Pierre, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel, RIDET Christophe.

Présents : 59 excusés ayant donné pouvoir : 13 (72 votants), excusés : 9, absents : 15.

Délégués en exercice : 96

Assistait à la réunion : Mme Treffot trésorière, M. Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Convocation du 11 février 2019.

Début de séance à 18 H 35.

L'ordre du jour est le suivant :

A) SIVOM

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2019
- 2) Délibération de répartition des charges SIREN-SPANC

B) SIREN

- 3) Point Marchés travaux Bâtiment et déchèterie
- 4) Point sur la distribution des bacs
- 5) Vote du compte administratif 2018
- 6) Vote du compte gestion
- 7) Affectation des résultats
- 8) Vote du budget 2019

C) SPANC

- 9) Vote du compte administratif 2018
- 10) Vote du compte gestion
- 11) Affectation des résultats
- 12) Vote du budget 2019

- 13) Questions diverses

Monsieur le président demande à ce que soit rajouté un point à l'ordre du jour : Modification du tableau des effectifs.

L'assemblée accepte à l'unanimité cet ajout.

A) SIVOM :**- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 23 octobre 2018 :**

Monsieur le Président donne connaissance du compte rendu de l'assemblée du 31 janvier 2019.
Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu.

- 2) Délibération de répartition des charges SIRED-SPANC :

Monsieur le Président expose que conformément à la délibération 2006-04-08 du 27 avril 2006, il est nécessaire de prévoir les clefs de répartition des frais communs au SIVOM et au SPANC pour 2019.

L'ensemble de ces dépenses étant prévu au budget SIVOM, le SPANC versera au SIVOM une somme correspondant aux frais engagés par le SIVOM au bénéfice du SPANC, à savoir :

Part de l'indemnité des élus : 25% du montant total. Soit : 7 674 €

Part sur les salaires du personnel du SIVOM : 10% du salaire de la comptable et 10% du salaire du responsable administratif soit 10 504 €

Part sur l'amortissement du bâtiment (20%) : 1 180 €

Part sur le téléphone : 3 000 €

Part sur le nettoyage des locaux (10%) : 526 €

Part / consommation d'énergie des locaux (10%) : 1500 €

Pour les diverses assurances : 1 100 €

Participation affranchissement : 6 000 €

Carburant : 1 100 €

Participation CNAS : 1 100 €

Soit un total de : 33 684 €

Reversement au SIVOM :		En €
Compte \	total	
Salaires + amortissements	658	19 358
Téléphone	6262	3 000
Entretien	6283	526
Energie	60611	1 500
Assurances	6161	1 100
Timbres	6261	6 000
Carburant	6066	1 100
CNAS	648	1 100

Les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à procéder à la répartition de frais 2019 entre les services, comme indiqué ci-dessus; les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

B) SIRED :**- 3) Point Marchés travaux Bâtiment et déchèterie :**

Monsieur le Président fait le point sur les différents travaux en cours.

- Point sur l'avancement du bâtiment : La réception devrait avoir lieu sous quinzaine.

- Point sur le marché de la déchèterie de Cuisery : la signature des marchés a lieu le 22 surplace et le chantier devrait commencer début avril pour se finir juste avant les vacances d'été.

- Point sur le dossier de la déchèterie de Louhans : Les autorisations ICPE sont en cours d'instruction. Lancement des consultations en toute fin d'année.

- 4) Point sur la distribution des bacs :

Monsieur le président fait le point sur la distribution des bacs. La distribution de Louhans est en cours. Dans un moi, il ne restera plus que les problèmes de centre-ville en bacs collectifs à régler.

- 5) Vote du compte administratif 2018 :

Compte administratif SIRED :

Monsieur Blanc donne connaissance du compte administratif 2018 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 920 781,15 €, un excédent d'investissement de 523 143,05 € hors reste à réaliser et un solde des restes à réaliser de - 841 100 €.

Le comité syndical décide à l'unanimité, en l'absence de Monsieur le Président et invité par M. Blanc, Vice-Président, d'approuver le compte administratif.

- 6) Vote du compte gestion :

Monsieur le Président donne connaissance du compte de gestion 2018 dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte de gestion

- 7) Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de 2018 comme suit aux budgets 2019 :

Budget SIRED

Reprise en résultat reporté :

A l'investissement :	Résultat reporté :	513 143,05 €
A l'investissement :	Reste à réaliser :	- 841 100,00 €
	Besoin de financement :	317 956,95 €
A l'investissement :	Affectation au 1068 :	317 956,95 €
Au fonctionnement :	Excédent reporté :	602 824,20 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ces affectations.

- 8) Vote du budget 2019 :

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel SIRED 2019.

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal aux recettes de fonctionnement soit 4 759 844 € HT, le montant des dépenses d'investissement est égal au montant des recettes d'investissement soit 1 589 099 € HT.

Monsieur le Président demande au comité syndical de fixer à 117,51 € HT le montant du taux de base de la redevance 2019, demande à ce que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, au niveau de l'opération au niveau de la section d'investissement.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints.

Monsieur le Président demande au comité syndical de le charger d'entreprendre les négociations nécessaires à l'obtention, la renégociation ou le remboursement anticipé de prêts pour le financement des divers investissements aux conditions les plus avantageuses pour le SIVOM et l'autorise à signer les contrats.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le budget SIRED présentés par Monsieur le Président et les propositions ci-dessus.

C) SPANC :**- 9) Vote du compte administratif 2018 :**

Compte administratif SPANC :

Monsieur Blanc donne connaissance du compte administratif 2018 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 68 211,06 €, un excédent d'investissement de 43 412,42 € hors reste à réaliser et aucun reste à réaliser.

Le comité syndical décide à l'unanimité, en l'absence de Monsieur le Président et invité par M. Blanc, Vice-Président, à approuver le compte administratif.

- 10) Vote du compte gestion :

Monsieur le Président donne connaissance du compte de gestion 2018 du SPANC dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratifs.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ces comptes de gestion

- 11) Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de 2018 comme suit aux budgets 2019 :

Budget SPANC

Reprise en résultat reporté :

Au fonctionnement :	Excédent reporté :	68 211,06 €
A l'investissement :	Excédent reporté :	43 412,42 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ces affectations.

- 12) Vote du budget 2019 :

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel SPANC 2019.

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 445 334 € HT, le montant des recettes de fonctionnement est de 494 711 € HT, soit un suréquilibre de 49 377 €. Le montant des dépenses d'investissement est de 8 700 € HT, celui des recettes d'investissement de 57 096 € soit un suréquilibre de 48 396 €.

Monsieur le Président demande au comité syndical que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, au niveau de l'opération au niveau de la section d'investissement.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le budget SPANC présenté par Monsieur le Président.

- 13) Questions diverses :

Plusieurs délégués signalent que lors de collecte de recyclables en point d'apport volontaire, il y aurait eu des envois de plastiques et cartonnets. Un point sera fait avec les agents concernés, car nos systèmes de collecte devraient en toute logique permettre d'éviter les envois.

Monsieur le président rappelle que le puçage des bacs permet d'identifier chaque bac par rapport à chaque adresse, mais qu'il n'est absolument pas question de redevance au poids pour le moment.

Un délégué évoque un problème d'ouverture du portail de la déchèterie de Saint André. La responsable déchèterie est sur l'affaire et une solution est en passe d'être trouvée.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Président du SIVOM.

Christian CLERC.

